

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



LE Dr. ROBERT NELSON.

Parmi les Canadiens d'origine anglaise qui ont combattu pour nos libertés politiques, on remarque les deux docteurs Nelson, Robert et Wolfred. Issus d'une famille loyale, et fils d'un officier de la marine anglaise, parents enfin de cet illustre Lord Nelson dont le nom signifie gloire et dévouement pour l'Angleterre, l'amour de la justice et de la liberté a été plus fort chez eux que les liens du sang. Ils ont eu la force de s'élever au-dessus des préjugés de la plupart de leurs compatriotes pour ne voir que la grandeur et la justice de notre cause. Ils n'ont pas craint de faire perdre à leur famille le fruit d'un siècle de combats et de loyauté, d'exposer leur vie et leur fortune pour un peuple qu'ils croyaient opprimé. Ils ont approuvé l'énergie de ce peuple revendiquant les droits et privilèges attachés à la qualité de sujet anglais et ils ont voulu, eux-mêmes, être libres, ici, à l'ombre du drapeau anglais, comme on l'est en Angleterre. Quelle que soit l'opinion qu'on entretienne sur l'opportunité des insurrections de '37 et '38, dont ils furent les deux chefs principaux, il est juste que la population canadienne honore leur mémoire et rende hommage à ce qu'ils ont fait et enduré pour la cause nationale.

Occupons-nous pour le moment de celui qui vient de mourir sur le sol américain, de Robert Nelson.

Il donna, dès son bas âge, des preuves d'une rare intelligence, d'un caractère fortement trempé. Après des études sérieuses, sous le docteur Arnoldi, médecin célèbre de son temps, il s'établit à Montréal et se fit, en peu de temps, une clientèle considérable. Il se livra surtout à l'étude de la chirurgie et acquit dans cette science une immense réputation.

C'était l'homme des cas difficiles, des grandes opérations; le bruit de ses succès se répandant au loin, on venait à lui de toutes les parties du pays. Ses cures remarquables et ses écrits portèrent son nom jusque dans les pays étrangers, et en Angleterre comme aux Etats-Unis, on le considérait comme un des premiers médecins de l'époque.

Un jour, dans un voyage qu'il fit en France, il assistait, dans un hôpital, à une opération des plus délicates. Un moment vint où le médecin opérateur parut embarrassé et menaçait de faire fausse route. Robert Nelson ayant pris la liberté d'en faire la remarque, le médecin français lui remit son instrument et lui dit :

—Eh bien ! faites vous-même, monsieur.

Nelson se mit à l'œuvre et fit l'opération au milieu des applaudissements des médecins et étudiants présents.

Un homme marquant de ce pays, l'un de ses amis, avait reçu une balle dans la cuisse, en se battant en duel. Nelson n'ayant pu lui extraire cette balle, malgré tous ses efforts, il alla en Angleterre consulter les meilleurs chirurgiens de ce pays.

Ceux-ci lui dirent que l'opération était impossible, et l'un d'eux ajouta que si elle eût été possible, Robert Nelson l'aurait faite.

Il lui arriva plusieurs fois d'étonner les médecins étrangers du plus grand mérite par la hardiesse et la justesse de ses idées.

Il est le premier dans le pays qui fit l'opération de la pierre. M. Mathieu, de Lachenaie, fut l'heureux mortel qui consentit à subir cette terrible épreuve. Le succès

fut complet et il fit ensuite une trentaine d'opérations semblables.

Mais les succès professionnels ne suffisaient pas à cette nature militante, à cette intelligence active.

Ami des Canadiens-français dont il avait appris à apprécier le caractère loyal, il ne put rester longtemps indifférent au spectacle de cette brave population aux prises avec l'arbitraire. Naturellement porté à supporter la liberté contre la tyrannie, le droit contre l'injustice, il épousa notre cause et devint l'un des champions les plus ardents du parti libéral.

Les Canadiens crurent qu'ils ne pourraient mieux faire que d'envoyer un pareil homme les représenter dans la Chambre d'Assemblée; ils l'élirent pour Montréal, en 1827, avec l'hon. Louis-Joseph Papineau. M. Robert Nelson qui était plutôt un homme d'action qu'un orateur, parla peu, mais il prit place parmi les chefs de la majorité, fut toujours du côté des résolutions hardies, de la résistance au mauvais vouloir du gouvernement. Cependant les exigences de sa nombreuse et riche clientèle l'empêchant de vaquer à ses devoirs de député, comme il l'aurait désiré, il laissa la Chambre.

Néanmoins aux élections générales de 1834, il fut élu de nouveau avec M. Papineau dans la division Ouest de Montréal.

L'élection dura trois semaines. Comme il n'y avait qu'un poll et que l'Officier-Rapporteur était obligé de le tenir ouvert tant qu'il ne s'écoulait pas une heure sans qu'un vote fut donné, on s'explique les lenteurs et les désordres qu'entraînait un pareil système. Tous les jours c'étaient des rixes, des batailles à coups de poing, de bâton ou de pierre. Enfin, l'Officier-Rapporteur, le Dr. Lusignan, qui avait bravement fait son devoir, déclara qu'il ne pouvait plus tenir le poll ouvert sans danger pour sa vie et celle des électeurs et proclama Papineau et Nelson élus.

Comme nous avons déjà parlé des événements qui précédèrent l'insurrection de '37, nous nous contenterons de dire que Robert Nelson fut un de ceux qui persistèrent le plus énergiquement à refuser les subsides au gouvernement, tant que justice n'aurait pas été faite conformément aux 92 résolutions. Il fut un des membres les plus actifs du comité central, l'un des orateurs les plus énergiques dans les assemblées qui eurent lieu.

Il ne prit aucune part cependant à l'insurrection de l'automne 1837.

Il vaquait tranquillement à ses devoirs professionnels, lorsque, deux ou trois jours après la bataille de St. Denis, où son frère Wolfred avait battu les troupes, il fut arrêté et jeté en prison. Il sortit, peu de jours après, sous caution.

Mais cette arrestation et la nouvelle des mauvais traitements qu'on avait fait subir à son frère et des excès commis par les troupes à St. Charles, à St. Eustache et à St. Benoit, exaspérèrent cette nature fière et sensible. Il partit pour les Etats-Unis, la tête grosse de projets, le cœur plein de vengeance.

Il y trouva M. Papineau, le Dr. Côté, Malhiot, Rodier, Davignon et cinq ou six cents patriotes, tous décidés, comme lui, à prendre leur revanche, à rentrer, les armes à la main, dans leurs foyers dévastés. Déjà, M. Papineau avait jeté dans les esprits l'idée d'une organisation en faveur de l'indépendance du pays et de l'établissement d'une république canadienne. Quelques-

uns des hommes les plus importants de l'Etat de New-York avaient promis de favoriser ce mouvement, en fournissant des armes et de l'argent.

Des dissensions ayant éclaté entre les chefs canadiens, Robert Nelson se mit à la tête du mouvement, rallia les canadiens émigrés autour de lui et fit tous les préparatifs nécessaires pour envahir le Canada.

Tout le monde se mit à l'œuvre avec enthousiasme; les uns fondaient des balles, les autres achetaient ou empruntaient des fusils, tous, le soir, se réunissaient pour faire l'exercice. Les encouragements qu'ils recevaient des citoyens américains et même des autorités militaires leur donnaient la plus grande confiance dans le succès. Aussi, à la fin du mois de février, Nelson franchit la frontière avec quelques centaines d'hommes, et lança la proclamation suivante que nous empruntons au *National* :

“ DÉCLARATION.”

“ Attendu que le solennel contrat fait avec le peuple du Bas-Canada, et enregistré dans le livre des Statuts du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, comme le ch. 31 de l'Acte passé dans la 31^e année du règne du roi George III, a été continuellement violé par le gouvernement britannique, et nos droits usurpés; — et attendu que nos humbles pétitions, adresses, protestations et remontrances contre cette conduite préjudiciable et inconstitutionnelle, ont été faites en vain; — que le gouvernement britannique a disposé de notre revenu sans le consentement constitutionnel de notre législature locale, qu'il a pillé notre trésor, qu'il a arrêté et emprisonné grand nombre de nos concitoyens, qu'il a répandu par tout le pays une armée mercenaire dont la présence est accompagnée par la consternation et l'alarme, dont la trace est rouge de sang de notre peuple, qui a réduit nos villages en cendres, profané nos temples, et semé par tout le pays la terreur et la désolation; — et attendu que nous ne pouvons plus longtemps souffrir les violations répétées de nos droits les plus chers et supporter patiemment les outrages et les cruautés multipliés du gouvernement du Bas-Canada: — Nous, au nom du peuple du Bas-Canada, reconnaissant les décrets de la divine Providence qui nous permet de renverser un gouvernement qui a violé l'objet et l'intention de sa création et de faire choix de cette forme de gouvernement qui rétablira l'empire de la justice, assurera la tranquillité domestique, pourvoira à la défense commune, augmentera le bien général, et garantira à nous et à notre postérité les avantages de la liberté civile et religieuse,

“ Déclarons solennellement :

1^o. Que de ce jour et à l'avenir, le peuple du Bas-Canada est libre de toute allégeance à la Grande-Bretagne, et que le lien politique entre ce Pouvoir et le Bas-Canada, est maintenant rompu.”

2^o. Qu'une forme républicaine de gouvernement est celle qui convient le mieux au Bas-Canada, qui est ce jour déclaré être une République.

3^o. Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada, tous les individus jouiront des mêmes droits: les sauvages ne seront plus soumis à aucune *d'squalification* civile, mais jouiront des mêmes droits que tous les autres citoyens du Bas-Canada.

4^o. Que toute union entre l'Eglise et l'Etat est par la présente déclarée être dissoute, et toute personne aura le droit d'exercer librement telle religion ou croyance qui lui sera dictée par sa conscience.

5^o. La Tenure féodale ou seigneuriale des terres est par la présente abolie, aussi complètement que si telle Tenure n'eût jamais existé au Canada.

6^o. Que toute personne qui prendra les armes ou qui donnera autrement de l'aide au Canada, dans sa lutte pour l'émancipation, sera, et est déchargée de toutes dettes ou obligations réelles ou supposées résultant d'arrangements des droits seigneuriaux ci-devant en existence.

7^o. Que le Donaire coutumier est, pour l'avenir, aboli et prohibé.

8^o. Que l'emprisonnement pour dettes n'existera pas davantage, excepté dans certains cas de fraude qui seront spécifiés dans un acte à être plus tard passé à cette fin par la Législature du Bas-Canada.

9^o. Que la condamnation à mort ne sera plus prononcée ni exécutée, exceptée dans les cas de meurtre.

100. Que toutes les hypothèques sur les terres seront spéciales, et pour être valides seront enregistrées dans des Bureaux à être établis pour cette fin par un Acte de la Législature du Bas-Canada.

110. Que la liberté et l'indépendance de la presse existeront dans toutes les matières et affaires publiques.

120. Que le procès par Jury est assuré au peuple du Bas-Canada, dans son sens le plus étendu et le plus libéral, dans tous les procès criminels, et aussi dans les procès civils au-dessus d'une somme à être fixée par la législature de l'Etat du Bas-Canada.

130. Que comme une éducation générale et publique est nécessaire et est due au peuple par le gouvernement, un acte y pourvoyant sera passé aussitôt que les circonstances le permettront.

140. Que pour assurer la franchise électorale, toutes les élections se feront au scrutin secret.

150. Que dans le plus court délai possible, le peuple choisira des délégués, suivant la présente division du pays, en comtés, villes, et bourgs, lesquels formeront une convention ou corps législatif, pour formuler une constitution suivant les besoins du pays, conforme aux dispositions de cette déclaration, sujette à être modifiée suivant la volonté du peuple.

160. Que chaque individu du sexe masculin, de l'âge de vingt-un ans et plus, aura le droit de voter comme il est pourvu par la présente, et pour l'élection des susdits délégués.

170. Que toutes les terres de la Couronne, aussi celles qui sont appelées Réserves du Clergé, et aussi celles qui sont nominativement en la possession d'une certaine compagnie de propriétaires, en Angleterre, appelée : "La Cie. des Terres de l'Amérique Britannique du Nord," sont de droit la propriété de l'Etat du Bas-Canada, et excepté telles parties des dites terres qui peuvent être en possession de personnes qui les détiennent de bonne foi, et auxquelles des titres seront assurés et accordés en vertu d'une loi qui sera passée pour légaliser la dite possession et donner un titre pour tels lots de terre dans les townships qui n'en ont pas, et qui sont en culture ou améliorés.

180. Que les langues française et anglaise seront en usage dans toutes les affaires publiques.

Et pour l'accomplissement de cette déclaration, et pour le soutien de la cause patriotique dans laquelle nous sommes maintenant engagés avec une ferme confiance dans la protection du Tout-puissant et la justice de notre conduite,—nous, par ces présentes, engageons solennellement les uns envers les autres, nos vies et nos fortunes et notre honneur le plus sacré. Par ordre du gouvernement provisoire.

ROBERT NELSON, Président.

Cette déclaration porte naturellement l'empreinte d'une situation où les esprits étaient surexcités, où les idées avaient plus de fermeté que de justesse, mais on y trouve des sentiments et des intentions qui méritent d'être respectés, et plusieurs des mesures proposées sont passées dans nos lois.

Mais les projets des patriotes avaient transpiré, et des mesures avaient été prises par les autorités canadiennes et américaines pour faire avorter cette entreprise. Les Canadiens avaient à peine mis le pied sur le sol canadien qu'ils se trouvèrent entre deux feux, attaqués d'un côté avec énergie par les loyaux anglais et poursuivis de l'autre par les troupes américaines. Ils regagnèrent la frontière et furent presque tous arrêtés et désarmés par les troupes américaines.

Nelson et les autres chefs canadiens ne se découragèrent pas. Voyant que leur expédition avait avorté, faute de discrétion, et de préparatifs nécessaires, ils eurent l'idée de lier tous ceux qui voudraient contribuer à l'indépendance du Canada par les liens d'une vaste société secrète.

Ils fondèrent l'association des *Chasseurs*, qui partout aux Etats-Unis comme au Canada, fit de nombreux adhérents et recruta ses membres dans toutes les classes de la société. L'association avait quatre degrés : "L'aigle" dont le rang correspondait à celui de chef de division ; le "Castor" qui avait l'autorité d'un capitaine ; la "Raque" qui avait neuf hommes ou neuf chasseurs sous son commandement ; enfin le "Chasseur" ou simple soldat. Chaque degré avait ses signes particuliers. Par exemple, pour savoir si la personne à qui on parlait faisait partie de l'association, on lui disait :—Chasseur c'est aujourd'hui mardi. La personne devait répondre : "mercredi." Il y avait aussi une certaine manière de se donner la main qui était l'un des signes de l'association. Toute personne qui voulait entrer dans les "Chasseurs" prêtait le serment suivant :

"Je, A. D., de mon consentement et en présence de Dieu tout puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes et mystères de la société dite des *Chasseurs*, de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de *Chasseurs*, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne ; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère Chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela je le promets sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os."

Le but de l'association était de conquérir l'indépendance du Canada, au moyen d'un soulèvement général, qui devait avoir lieu au commencement de l'automne 1838, en même temps que l'invasion du pays en plusieurs endroits par les bandes armées de Canadiens émigrés et de citoyens américains. Le Haut-Canada, sous la direction de McKenzie et de McLeod, devait prendre part au

mouvement, et les patriotes comptaient beaucoup encore sur le support ou du moins la neutralité des Américains.

Comme dans l'insurrection de l'année précédente, les habitants des comtés de Verchères, de Chambly, de Laprairie, de Rouville, de Terrebonne et des Deux-Montagnes furent les premiers à répondre à l'appel de Robert Nelson et à s'enrôler dans l'association des *Chasseurs*. Les malheurs de St. Charles, St. Eustache, et de St. Benoit, les atrocités de Colborne et les abus commis par les volontaires avaient laissé dans les âmes des sentiments d'indignation, des désirs ardents de vengeance.

La première fois ils s'étaient battus à l'improviste, ils avaient pris au hasard tout ce qui leur était tombé sous la main pour empêcher qu'on arrêtât injustement, comme de vils criminels, des hommes qui n'avaient eu, à leurs yeux, que le tort de défendre les droits du peuple. Mais, cette fois, outre la satisfaction de venger leurs foyers ravagés, leurs parents et leurs amis emprisonnés ou exilés, ils avaient un noble but à atteindre, l'indépendance du pays.

Dans les derniers jours d'octobre tout était prêt, les plans étaient dressés, les rôles assignés. Pendant que Nelson, Côte et Gagnon se dirigeaient sur St. Jean, à la tête des Canadiens réfugiés et des volontaires américains, des attaques simultanées devaient avoir lieu contre Sorel, Chambly, Laprairie et Beauharnais. Les patriotes de St. Martin, de Ste. Rose, de Ste. Anne des Plaines et de Terrebonne devaient s'emparer du pont Lachapelle à l'Abord à Plouffe, et ceux des Deux-Montagnes et de Vaudreuil étaient chargés d'interrompre les communications par l'Outaouais et d'arrêter les bateaux qui descendraient la rivière.

Le 3 novembre, jour fixé pour le soulèvement général, Robert Nelson se rendit à Napierville pour prendre le commandement des patriotes qui avaient reçu ordre de se réunir à cet endroit. Mais les choses tournèrent mal, dès le commencement ; les patriotes des comtés de Verchères et de Chambly s'étaient mis en marche, mais n'ayant pas trouvé à St. Charles, à St. Ours et à la Pointe Olivier les armes qu'on leur avait promises, ils crurent qu'ils avaient été trompés et un grand nombre s'en retournèrent chez eux, d'autres se rendirent à Napierville pour y rencontrer le Dr. Nelson. Les patriotes de Beauharnais et de Chateauguy n'étaient pas plus heureux ; un certain nombre d'entre eux conduits par Cardinal, Duquette et Lepailleur se faisaient désarmer et arrêter par les sauvages de Caughnawaga. Le sept, le Dr. Côte et Julien Gagnon, venus de Rouse's Point à la tête de deux à trois cents Canadiens, étaient mis en déroute à LaColle. Ils avaient été chargés de tenir les communications libres entre Napierville et Rouse's Point et de faire parvenir de cet endroit des armes et des munitions à Nelson. Les volontaires loyaux d'Odelltown ayant voulu empêcher l'exécution de ce projet, en s'établissant à LaColle, Côte avait jugé à propos de les déloger. Les Canadiens réussirent d'abord à repousser les volontaires, mais attaqués bientôt par des forces supérieures, ils furent obligés de se retirer.

Pendant ce temps-là, Colborne se dirigeait sur Napierville, à la tête de sept ou huit mille hommes.

Nelson comprit que la situation était désespérée, et on dit que, découragé, il voulut s'enfuir. Il avait sous ses ordres pour lutter contre les forces considérables qui allaient bientôt l'entourer, six ou sept cents hommes armés de mauvais fusils, de piques et de fourches, mais des hommes braves et déterminés à se battre.

Prenant une résolution énergique, il donna l'ordre à ses gens de se replier sur Odelltown. Les patriotes se mirent en marche, le neuf au matin, et arrivèrent, vers onze heures, dans ce village où ils trouvèrent, rangés en ordre de bataille devant l'église, trois à quatre cents volontaires et réguliers bien armés et en possession d'un canon. Le combat commença aussitôt. Les renseignements les plus dignes de foi font croire que pas plus de deux cents Canadiens prirent part sérieusement à ce combat. Mais ceux-là se battirent si bravement, qu'ils forcèrent les volontaires de se réfugier dans l'église et les maisons environnantes.

Pendant une heure ils firent alors des prodiges de valeur pour s'emparer du canon de leurs adversaires, au milieu d'une grêle de balles que ceux-ci des fenêtres de l'église faisaient pleuvoir sur eux et qui les décimait. Le succès allait couronner leurs efforts, lorsque cent hommes de milice, avertis par la fusillade, accoururent de Caldwell Manor se mêler à la bataille. Les patriotes qui depuis deux heures et demie essayaient, avec tant d'intrépidité, le feu d'un ennemi qu'ils ne pouvaient atteindre, perdirent tout espoir, en voyant arriver les nouveaux combattants. Ils s'enfuirent dans toutes les directions, laissant une cinquantaine de morts et autant de blessés sur le champ de bataille. Nelson qui s'était conduit vaillamment, pendant le combat, se dirigea à course de cheval du côté de Plattsburgh.

L'insurrection de '38 était finie.

Il est d'assez bon goût de traiter cette insurrection d'échauffourée ou de folie, tant il est vrai, qu'en pareil cas, il n'y a pas de milieu : ceux qui réussissent sont des héros et ceux qui succombent des insensés. Pourtant, quelquefois, ce sont les meilleures combinaisons qui manquent, pendant que des projets nullement mûris, mais favorisés par les circonstances, ont un grand succès. Il vint un moment où la révolution américaine ne tenait qu'à un fil, si le fil eût cassé qu'aurait-on dit de ceux qui avaient entrepris de secouer le joug de l'Angleterre ? On aurait, peut-être, dit, que c'était une audace digne du vaincu de la Monongahéla.

Il est facile, à trente ans de distance, dans un état d'esprit et de corps tranquille, dans le sang-froid d'un cœur content, de trouver une pareille entreprise ridicule. Mais n'oublions pas que les hommes de 1838 souffraient depuis longtemps, luttèrent vainement depuis des années, contre une bureaucratie fanatisée par la haine de tout ce qui était français et catholique, que pour avoir voulu empêcher des arrestations injustes, ils avaient vu une soldatesque effrénée promener la mort et l'incendie au milieu de leurs paisibles campagnes. Rappelons-nous maintenant que d'après toutes les apparences, ils pouvaient compter sur un soulèvement presque général dans le pays et sur le concours du Haut-Canada et même des Etats-Unis. Qui sait si une victoire au début n'aurait pas complètement tourné les cartes ? D'ailleurs, il y a des défaites qui valent des victoires, parce qu'elles apprennent aux vaincus à respecter des hommes qui, pour la défense de leur liberté, peuvent sacrifier même follement leur vie sur les champs de bataille et s'exposer à de si grands châtimens.

Hélas ! ils furent cruels ces châtimens ! Treize exécutions, 50 déportations, la ruine et l'exil de plusieurs centaines de familles !!!

Robert Nelson ruiné, couvert de dettes, sous le coup d'une accusation de haute trahison, qui lui fermait les portes de la patrie, partit pour la Californie, ce pays de l'or et des illusions, d'où l'on ne rapporte souvent ni l'un ni l'autre.

Nel-on n'eut pas besoin de creuser la terre pour trouver de l'or, on lui en apporta, tous les jours, plein les mains, en paiement de ses services comme médecin et chirurgien. Il avait de quoi exercer son talent dans cette Babel où tout se prêtait au développement des passions et des vices de ces millions d'hommes qu'aucun lien ne retenait, qu'aucune loi ne gouvernait. Au bout de quelques années, il était en possession d'une belle fortune ; mais il n'en jouit pas longtemps, car un agent infidèle lui vola cette fortune qui lui avait coûté tant de travaux et de fatigues.

Revenu à New-York, il se remit à exercer sa profession qui put lui procurer encore une existence honorable. A des hommes comme Robert Nelson il reste toujours une chose qu'en ne peut enlever, que partout l'on recherche et l'on admire..... le talent, cette science médicale, surtout, qui fait que l'univers entier est leur patrie.

C'est là, à New-York, que Robert Nelson passa les dernières années de sa vie, dans l'étude et la méditation. Lorsque M. Lafontaine eut fait tomber l'accusation de haute trahison qui pesait sur lui, ses parents et amis essayèrent vainement de le faire revenir en Canada. Il refusa avec obstination, disant qu'il ne reviendrait jamais tant que le Canada serait sous la domination anglaise. Il y vint cependant, deux ou trois fois, pour faire des opérations importantes.

Robert Nelson était brun, de moyenne taille, mais vigoureux ; il avait l'œil perçant, le regard vif et profond, la physionomie sévère. Il parlait peu ; ses discours étaient concis, mais énergiques, il allait droit à son but, sans ménagement, sans déguisement. Il était d'un caractère énergique, hardi, original, aventureux et indépendant, entier dans ses opinions et ses sentiments, capable de tout oser, de tout entreprendre.

Pour mieux apprécier son intelligence et ses talents, il faut savoir qu'il s'était fait lui-même, qu'il avait appris seul cette science si belle et si délicate de la chirurgie ; il faisait par instinct, par la force de son jugement ce qu'on fait en Europe, après des années et des années d'étude dans les universités, sous les professeurs les plus éminents. Il était né chirurgien comme d'autres naissent musiciens, poètes ou orateurs.

Il avait la vivacité et la justesse du coup-d'œil des hommes vraiment supérieurs ; il voyait vite, clair et juste et agissait promptement. En médecine comme en politique c'était un *batailleur*, un *sabreur*. Mais il s'aperçut qu'il était plus difficile d'opérer en politique qu'en chirurgie. Dans un cas, les *sujets* se laissent faire, dans l'autre, c'est bien différent.

Il laisse un fils, le Dr. Eugène Nelson de New-York.

Des six médecins que la famille Nelson nous a donnés il ne reste plus que le jeune Dr. Wolfred Nelson qui exerce sa profession à Montréal, sur la rue Canning. Il est le fils du regretté Dr. Horace Nelson. Ses talents lui permettent de conserver l'honneur du nom qu'il porte.

L. O. DAVÉ.

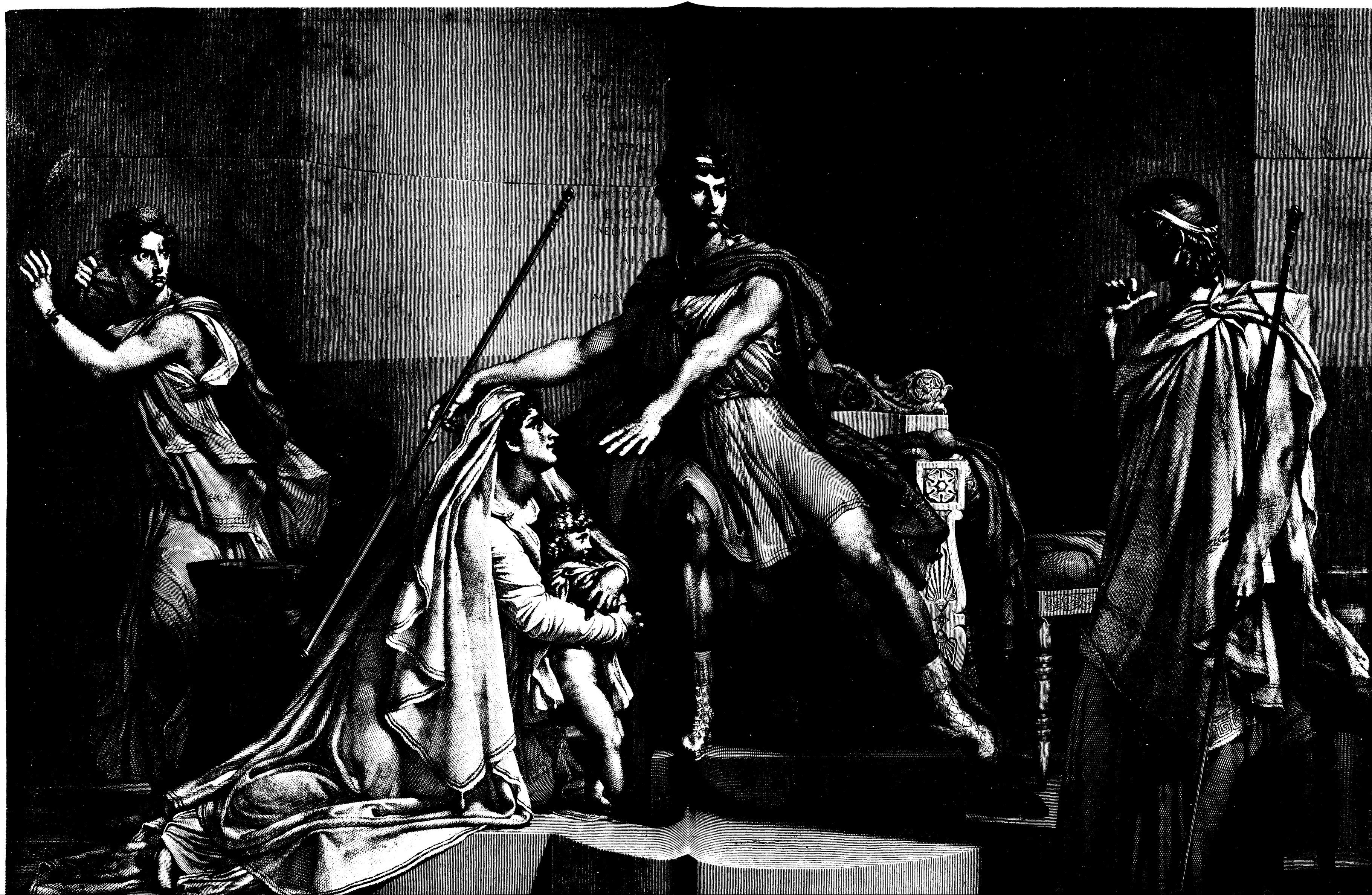


LE DR. ROBERT NELSON.



BATISSES DU PARLEMENT.—MODÈLE DE GIROUILLE POUR LA TOUR CENTRALE.

RESPECTUEUSEMENT SOUMIS AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.





E. J. Lamb

CROQUIS CHEZ LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, À OTTAWA, PENDANT UNE SOIRÉE DRAMATIQUE.—PAR E. J. LAMB.

L'ADMINISTRATION informe respectueusement ses abonnés que l'abonnement est payable par semestre et d'avance.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 3 AVRIL, 1873.

1837-1838.

Nous prions ceux qui auraient des documents, journaux, lettres, gravures et portraits se rattachant aux événements et aux hommes de '37-'38 de nous les vendre ou prêter. Nous recevrons aussi avec reconnaissance tout ce qui pourrait nous aider à faire connaître les hommes et les événements de cette époque. Beaucoup de ceux qui ont joué un rôle dans ses tristes événements ou qui en ont été victimes sont oubliés; on ne sait ce qu'ils sont devenus, nous espérons qu'on nous aidera à ressusciter leur mémoire. On voudra bien s'adresser à M. L. O. David, Bureau de *L'Opinion Publique*.

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Lundi, 24 mars.—Il avait été présenté, le quinzième jour de la session, une pétition contre l'élection de M. Wilkes, député de Toronto-Centre. Le délai réglementaire est de 14 jours, y compris celui de l'ouverture du Parlement. Mais quel est le premier jour de l'ouverture du Parlement? Est-ce celui où l'orateur est choisi, ou celui du discours du Trône? Dans le premier cas, il était trop tard; dans le second cas, la pétition se trouvait dans les délais. La Chambre, malgré l'opinion de l'Orateur, a décidé, par une majorité de quatre, que le premier jour, 5 mars, comptait, et que la pétition, venant après les délais, ne devait pas être reçue.

La question, en elle-même était assez insignifiante et ne touchait aucun principe important. Mais M. Wilkes, étant membre de l'Opposition et les deux côtés de la Chambre se souvenant encore un peu des discussions passionnées provoquées par le cas de West-Peterboro', on éleva la difficulté à la hauteur d'une tempête, on fit assaut d'éloquence et l'Opposition faillit faire rouler les voûtes des Communes par ses applaudissements frénétiques à l'annonce du vote qui lui promettait qu'un *grit* ne serait pas contesté. C'est le temps de dire: *much ado about nothing*.

Une motion de tempérance suivit cette explosion d'indignation parlementaire. On veut mettre à l'eau froide les députés et un comité a été formé pour aviser aux moyens d'introduire ici la loi du Maine—prohibition absolue, muraille de Chine érigée contre la manufacture ou la vente des boissons enivrantes. Voici les noms des heureux mortels qui ont charge d'introduire la sobriété dans les Communes et dans le pays: MM. MacKenzie, Béchard, Bowler, Burpee, Casgrain, Charlton, Chisholm, Wilkes, Forbes, Killam, Palmer, Gibbs, Ross, Rymal, Bodwell, Dodge, Tobin et Tilley. Leur ambition est noble, leur tâche est grande. Nous leur souhaitons plein succès; nous allons même leur en offrir la recette. Que tous les députés prennent la croix de tempérance ou le *pledge*, qu'on enlève la buvette du Parlement: après cela, les lois prohibitives auront du bon, le peuple y croira et n'hésitera pas à suivre le bon exemple. Autrement, il pensera qu'on rit de lui et prendra ce noble élan pour une frime électorale. Ce ne serait pas la première et il n'aurait pas tort.

Mercredi, 26 mars.—Séance à peu près nulle, au point de vue des intérêts généraux. Requêtes, adresses, demandes de renseignements et de papiers sur toute espèce de choses possibles et impossibles. La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'audition de M. Richard James Bell, officier-rapporteur à la dernière élection dans le district électoral de Muskoka, traduit à la barre de la Chambre pour méfaits supposés ou réels commis en sa qualité officielle. L'interrogatoire qu'on lui fait subir offre tant d'intérêt que les députés s'amusaient à dormir ou vont à la buvette et au Comité de la pipe.

Jeudi, 27 mars.—"Tout vient à temps à quiconque sait attendre." M. Mills ne s'est pas lassé; il est venu à chaque session avec son éternelle motion demandant l'abolition du double mandat; il a su attendre avec une vive persévérance, une patience vraiment héroïque et il a réussi, au-delà même de ses espérances, car il n'avait jamais compté réunir autour de sa motion une majorité de 41. C'est là la majorité obtenue à la seconde lecture du Bill. Evidemment, le double mandat a fait son temps partout et ce dernier coup le tuera irrémédiablement. Sera-ce un bien, sera-ce un mal? ni l'un ni l'autre. L'existence du double mandat, pour ce qui regarde du moins la Province de Québec, est fort inoffensive et nous ne pouvons comprendre la ténacité et l'acharnement avec lesquels il a été tour à tour attaqué et défendu.

Vendredi, 28 mars.—L'hon. M. Tupper propose une série de résolutions pour assimiler dans toutes les Pro-

vinces le système des poids et mesures. Une mesure a aussi été présentée par l'hon. M. Mitchell concernant les maîtres du Havre dans les ports de la Puissance.

Dans l'affaire Muskoka, l'officier rapporteur appelé devant la Chambre a été déchargé sans réprimande ni censure, sur une motion de l'hon. M. Dorion.

J. A. MOUSSAOU.

L'ÉMIGRATION.

Le *Canadien* de Québec semblait donner à entendre, il y a quelque temps, que l'émigration des Canadiens-Français aux États-Unis n'est pas aussi considérable qu'on l'a cru jusqu'à ce jour. Pour en venir là, le *Canadien* s'appuie sur une statistique du bureau d'immigration de Washington qui constate que le nombre d'immigrants venus d'Ontario et de Québec n'a été que de 24,825 en 1872. Le *Canadien* croit devoir défendre des amis politiques avec ces chiffres, c'est fort bien. Mais il ne faut pas que le zèle l'emporte au point de nier presque l'émigration. Il est fort possible qu'en 1872, le nombre des émigrés canadiens ait été moins considérable que pendant les années précédentes; mais, en serait-il ainsi, il ne faudrait pas, pour cette raison, conclure que le nombre des Canadiens vivant à l'étranger est moins considérable qu'on a pu le croire jusqu'aujourd'hui. Il est un fait bien avéré et que personne ne met en doute, c'est que la province de Québec fournit plus d'émigrants aux États-Unis que la province d'Ontario. Or, le recensement de 1870, constate qu'il y a aux États-Unis 412,000 personnes nées dans Ontario et Québec.

En donnant sur ce nombre 112,000 personnes pour la province d'Ontario, chiffre très-élevé, croyons-nous, si nous considérons la prospérité relative de cette province,—nous avons 300,000 personnes nées dans le Bas-Canada qui sont aujourd'hui aux États-Unis.

D'autre part, si nous mettons en considération le nombre des enfants canadiens nés aux États, nous devons être plus de 500,000 des nôtres au delà de la ligne 45e et qui sait, peut-être plus que ce nombre.

En 1872, dans une population canadienne de 3,000 âmes, 211 enfants ont été baptisés à Worcester.

Le Révd. Messire Hevey, curé de Lewiston, Maine, nous informe que lors de son arrivée dans cette ville, il y a 14 mois, la population canadienne ne donnait que 900 communions, aujourd'hui il y a plus de 1500 communions dans Lewiston, donnant une population de plus de 2,300 âmes.

Le *Canadien* voudra bien prendre ces chiffres sous considération et ne plus chercher à faire entendre que le nombre des Canadiens aux États-Unis n'est pas aussi considérable qu'on l'a constaté jusqu'à ce jour.

Nous ne sommes pas de ceux qui laissent retomber sur le gouvernement seul, la responsabilité de cette émigration; nous croyons qu'une très-grande partie des émigrés sont aux États-Unis par goût ou par leur propre faute; mais nous ne croyons pas d'un autre côté, que c'est être utile à ses compatriotes et à ses propres partisans, de chercher à nier la vérité des faits ou à en atténuer les déplorable conséquences. Au lieu de se faire illusion sur le nombre des émigrés canadiens, nous prions le *Canadien*, de faire tous ses efforts auprès de ses amis politiques, afin qu'ils adoptent un système efficace de rapatriement. S'il y réussit le *Canadien* aura rendu un grand service à ses chefs politiques, à son pays, et aux Canadiens émigrés.

FRED. GAIGNON

ÇA ET LÀ.

MANITOBA.

Les choses vont mal de ce côté-là. Après l'attentat odieux commis sur le Dr. Bird, par les fanatiques, est venu, dit-on, l'incendie de bâtisses appartenant à Mgr. Taché. Une grande colère s'est emparée des loyaux, parce que Mgr. Taché, M. le juge Bétournay et le premier ministre, M. Royal, ont rencontré, par hasard, Biel chez M. le curé Ritchot et qu'ils lui ont parlé. On a crié aussitôt à la trahison, à la conspiration. Quels fous enragés! On dit que M. de Plainval a donné sa démission comme chef de la police de Manitoba. On ne connaît pas encore les causes de cette démission. Le fait est que jusqu'à présent la police a paru avoir beaucoup de ménagements pour les fanatiques. Si les Métis avaient fait la moitié de ce que ces gens-là ont fait depuis deux ans, les choses ne se seraient pas passées comme cela.

M. de Plainval aura-t-il été forcé de résigner parce qu'il voulait faire son devoir. Dans tous les cas, on dirait vraiment qu'on fait tout ce qu'on peut pour pousser à bout les Métis. On parle de l'exécution de Scott, mais les fanatiques ont fait dix fois pire que cela. Et quand les Métis rendus à bout feront mordre la poussière à leurs agresseurs, on les traitera de rebelles et on les fera pendre, si on peut.

Le concert de M. Lavoie qui devait avoir lieu, la semaine dernière, jeudi, a été remis à aujourd'hui, jeudi. Voilà encore une belle occasion de passer une agréable soirée et d'encourager un talent de premier ordre.

LES CHUTES À QUÉBEC.

Il y a évidemment un Dieu pour les gens qui tombent à Québec. Ailleurs, quand on tombe de 25 ou 30 pieds en se

tue presque à tout coup, mais là un saut de trois à quatre cents pieds, ce n'est rien, on se relève alerte comme jamais et on va prendre un verre à l'hôtel du coin; c'est à peine si on casse sa pipe. Le fait est que les gens de Québec tombent si souvent qu'ils ont besoin d'avoir un Dieu pour les protéger. Qu'advient-il d'eux si toutes leurs chutes étaient fatales?

M. Jehin Prume est revenu à Montréal, à la grande joie des amateurs de la belle et vraie musique. Qui l'a déjà entendu ne veut l'entendre encore et qui ne l'ayant pas entendu ne désire l'entendre? Il a commencé, la semaine dernière, à la "Salle de la Reine," une série de huit concerts.

LA BAIE DE SAMANA.

La baie de Samana, sur laquelle les Américains viennent de mettre la main, est une des parties les plus riches de Saint Domingue, la perle des Antilles. La France a possédé autrefois, comme on sait, Saint Domingue, et elle avait sur cette partie de l'île qui vient d'être cédée aux États-Unis des droits qu'elle aurait pu faire valoir avec succès. Mais ayant négligé de le faire, afin de ne pas porter ombrage aux États-Unis et à l'Angleterre, les habitants de Saint Domingue se sont adressés aux Américains et leur ont accordé la possession illimitée de cette baie de Samana qui, au dire des navigateurs peut abriter toutes les flottes de l'univers réunies.

Nous avons oublié jusqu'à présent d'annoncer la mort d'un des jeunes marchands les plus estimables de Montréal, M. Louis-Norbert Duverger, décédé, le 13 mars courant, à l'âge de 42 ans. M. Duverger, était parvenu à se faire une bonne position dans le commerce par sa bonne conduite, son activité et son intelligence; ses qualités, son caractère doux et affable lui avaient acquis l'estime publique. Il avait le mérite trop rare, peut-être, parmi nos jeunes marchands, de s'occuper d'autre chose que de commerce. Il avait le goût de l'étude et des choses nationales; il fut, pendant longtemps, l'un des membres les plus zélés et des principaux officiers de l'Institut Canadien-français. Son patriotisme était connu de tout le monde. La mort d'un homme de bien et de dévouement comme M. Duverger est une perte considérable.

Il avait épousé Mademoiselle Suzanne Amélie Laviolette, fille du lieutenant-colonel J. G. Laviolette, de Napierville. Il laisse six enfants.

Nous apprenons avec plaisir que M. George Jacques Duhaut, a été admis à la pratique de la médecine après un examen sévère et brillant subi à l'Université Victoria. Il doit se fixer à Montréal, où nous lui souhaitons un encouragement digne de ses talents et de son amour de l'étude.

L. O. DAVID.

UN PAS VERS LE SALUT.

Tout Canadien qui sent battre un cœur patriotique dans sa poitrine, lira avec plaisir et secondera de ses vœux la requête des principaux habitants de la paroisse de Ste. Scholastique, demandant aux Communes d'Ottawa la protection pour nos produits contre ceux de l'étranger et notamment des Îles Britanniques.

On peut dire avec le poète:

"C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière."

On pourrait ajouter: C'est toujours du clergé qu'on est sûr de voir venir l'initiative de toute entreprise nationale destinée à sauver le pays. Messire Tassé, qui est le digne instigateur de cette requête, ajoute, avec M. le curé Labelle, l'infatigable négociateur du chemin de fer de colonisation du Nord, de nouveaux anneaux à la longue chaîne de dévouements patriotiques que le clergé canadien a rivé au berceau de notre patrie pour l'étendre jusqu'à nos jours. Cette intelligente intervention du clergé dans le domaine de la politique, nous la bénissons, nous l'invoquons de toutes nos forces, parce que celle-là, du moins, est étrangère au stérile esprit de parti et n'est inspirée que par le seul amour du pays.

Sans vouloir engager la responsabilité de ce journal, mais exprimant au contraire une opinion purement personnelle, nous affirmons notre plus entière, quoique très-humble adhésion, à l'idée exprimée dans cette requête, "que dans l'état de choses actuel, vouloir contrebalancer l'émigration par l'immigration, c'est vouloir une anomalie et une impossibilité économique; c'est vouloir emplir le tonneau des Danaïdes." Nous avons toujours considéré la misère que se donne le gouvernement de Québec, en particulier, pour attirer ici des colons d'Europe, comme un non-sens, et nous sommes heureux de voir ce sentiment partagé par des hommes comme Messire Tassé et le député des Deux-Montagnes, M. Wilfrid Prévost, l'un des promoteurs du mouvement que nous signalons.

Le gouvernement local dépense des sommes considérables à entretenir en Europe des agents d'immigration et à faire venir ici quelques centaines d'émigrants. Qu'arrive-t-il? La plupart de ces derniers s'en vont, un peu plus tôt, un peu plus tard, aux États-Unis. Et qu'y a-t-il d'étrange à cet exode d'Israélites, quand les propres enfants du sol se sauvent par milliers? Si le gouvernement de Québec est à court de mesures pour activer le peuplement, ou plutôt pour empêcher le dépeuplement de cette province, qu'il emploie l'argent qu'il dépense ainsi, à construire une, deux, trois manufactures de

LE CHEMIN DE CROIX et les Prières pour les STATIONS du JEUDI SAINT.

GEORGE YON, MARCHAND DE POELLES, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS...



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poêles de cuisine pour bois et charbon...

A VENDRE

CET HOTEL bien connu dans la ville de Lindsay, province d'Ontario, sous le nom de "Mal-on Lindsay..."

AVIS A CEUX QUI DESIRERAIENT PRENDRE COMMERCE DANS LA CAMPAGNE.

Le soussigné, Ant. Moffette, désirant se retirer du commerce, offre en vente un fonds de magasin consistant en marchandises sèches, épicerie, et quincaillerie...

HOPITAL DU SAORE-COEUR DE JESUS. GRANDE CEUVRE DE CHARITE!

LOTTERIE Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et de MM. les Membres du Clergé...

Table with 2 columns: Lot number and Value. Includes items like horses, watches, and silverware.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet...

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston. 432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND. NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERS RESPECTABLES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855. MEDAILLE DE 1ERE CLASSE.

ALFRED LABARRAQUE & Cie. QUINIUUM LABARRAQUE. Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quiniuum Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT. Liqueur Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble.

EN BOISSON: — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIATRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE.

EN LOTIONS: — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU, DEMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS: — Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

BOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne.

PRIX DU FLAON: 2 FRANOS. AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC. Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité.

CASTRALGIES, DYSPESIS, PYROSES, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, CRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSENTERIE, CHOLÉRINE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES.

ETEIGNOIR D'INCENDIE BARBOCK FIRE EXTINGUISHER.



"TOUT A FAIT LA MEILLEURE PROTECTION CONTRE LE FEU." EMPLOYÉ PAR Les chemins de fer, Les bateaux à-vapeur, Hôtels, Les Mines, les Asiles, Les Départements du Feu, etc.

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Crémé et St. Laurent, MONTREAL.

A. SICOTTE, No. 331 RUE ST. LAURENT.



Ferblantier, Plombier, Poseur de Tuyaux à Gaz, Bains, Lieux d'Aisance, Couverture en Ferblanc, en Tôle Galvanisée et en Ardoise.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDWARE FAITES. DRAPS, "TWEEDS" CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c.

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 19 mars, 1873. L'ESCOMPTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pourcent.

INSTITUTEUR DEMANDÉ. ON a besoin pour l'école du village de la Belle-Rivière, comté d'Essex, Ont., d'un instituteur, pouvant enseigner et parler l'anglais et le français.

CANAL LACHINE. Avis est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine, le 1er jour d'Avril prochain, ou aussitôt que les réparations pourront être faites.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants.

ROMAN CANADIEN. L'INTENDANT BIGOT, PAR JOSEPH MARNETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centins.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319, rue St. Antoine.

Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.